



ORNEX  
Commune du Pays de Gex

# Budget Primitif 2023

Conseil Municipal  
20 Mars 2023

# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Chapitre 011 - Charges à caractère général :

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
875 793,00 €	768 364,54 €	1 134 970,00 €	+ 366 605,46 €

- Les principales évolutions pour 2023 portent sur les dépenses suivantes :
  - ❖ Fluides : + 95 K€
  - ❖ Fourniture de petits équipements : + 20 K€
  - ❖ Contrats de prestation : + 50 K€
  - ❖ Espaces verts et naturels : + 25 K€
  - ❖ Nettoyage : + 40 K€
  - ❖ Frais ADS (permis de construire) : + 22 K€

Globalement, toutes les dépenses sont en augmentation comme les frais d'assurance (+5 K€), maintenance (+10 K€), transport collectif (+20 K€) et locations mobilières (+15 K€).

## Chapitre 012 - Charges de Personnel et assimilées

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
2 300 000,00 €	2 270 710,00 €	2 470 000,00 €	+ 199 290,00 €

○ La croissance de ce chapitre est de 9% due à :

- ❖ Hausse liée au GVT (glissement vieillesse technicité) évaluée à + 2,5% : +55 K€
- ❖ 3 recrutements sur 2023 (Adjoint à la DST, agent voirie et administratif) : +100 K€
- ❖ Complément de charges sur les agents embauchés en cours d'année : + 44 K€

## Chapitre 014 - Atténuations de produits

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
449 000,00 €	445 212,00 €	450 000,00 €	+ 4 788,00 €

- Dépenses stables par rapport à 2022. Il s'agit dans ce chapitre de dépenses liées à la péréquation financière dont FNGIR\* et FPIC\*\*. Le prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU (logements sociaux) est également comptabilisé sur ce chapitre (7 K€ en 2022).
- L'objectif poursuivi par ce système de péréquation est de limiter les écarts entre les communes riches et pauvres, sur le territoire national.
- Le FNGIR est de 377 K€ et le FPIC compte pour 65 K€.

\* FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources

\*\*FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

## Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
840 820,00 €	843 694,46 €	1 097 300,00 €	+ 253 605,54 €

○ Ce chapitre est composé des postes de dépense suivants :

- ❖ SIVOM (contributions et repas) : 530 K€ soit 38% (dont 235 K€ pour les repas)
- ❖ CCAS : 106 K€ soit 9%
- ❖ SIEA : 196 K€ soit 18%
- ❖ Indemnités des élus et frais assimilés : 105 K€ soit 10%
- ❖ Subventions aux associations : 50 K€ soit 5%
- ❖ Autres contributions diverses dont SDIS 01 : 109 K€ soit 10%

## Chapitre 66 - Charges financières

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
135 000,00 €	125 661,20 €	140 000,00 €	+ 14 338,80 €

- Globalement la charge financière est relativement stable.
- L'impact de l'emprunt réalisé en juillet 2022 pour 1 400 K€ à 1,73% est compensé par la sortie de la dette de prêts anciens à des taux d'intérêt bien supérieurs (ex : emprunt pour la restructuration de l'école et de la cantine à 4,89% réalisé en janvier 2003).

## Chapitre 67 – Charges spécifiques

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
37 000,00 €	31 271,90 €	5 000,00 €	- 26 271,90 €

- En 2022, les charges exceptionnelles comptabilisées portaient sur une indemnité d'éviction réglée à un agriculteur. Cette indemnité était en lien avec les acquisitions foncières destinées au collège.
- Pour 2023 et le changement de norme comptable (passage à la M57), le chapitre 67 est renommé « Charges spécifiques ». Nous prévoyons 5 K€ pour l'annulation des titres sur exercices antérieurs (Enfance).

## Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
409 724,49 €	385 794,98 €	425 000,00 €	+ 39 205,02 €

- Ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements.
- Ces dépenses se retrouvent en recettes d'investissement et n'affectent donc pas l'équilibre général du budget.
- Cette évolution s'explique par la hausse des dépenses investissement, ce qui est cohérent avec un cycle fort d'investissement dans lequel se trouve la commune. Par ailleurs, l'obligation d'amortir les immobilisations selon la règle du prorata temporis (norme M57), nous oblige à prévoir un surplus sur ce chapitre car les immobilisations sont amorties dès le mois de mise en service.

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Chapitre 013 - Atténuations de charges

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
50 000,00 €	65 782,98 €	40 000,00 €	- 25 782,98 €

- Les atténuations de charges correspondent aux remboursements par les assurances, des rémunérations des personnels placés en arrêt pour raison de santé.

## Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
480 500,00 €	570 087,28 €	529 500,00 €	- 40 587,28 €

- En 2022, le dynamisme des activités périscolaires et de loisirs ont permis de largement dépasser le budget avec un surplus de recettes de + 85 K€ (PB 2022 = 365 K€).
- Pour le budget 2023, nous prévoyons des recettes de 423 K€ soit + 48 K€.
- Les autres composantes de ce chapitre sont stables :
  - ❖ Redevances d'occupation du domaine public (RODP) : + 20 K€
  - ❖ Concessions cimetièrè : + 1 K€
  - ❖ Mise à disposition de personnel facturée au CCAS : + 84 K€

## Chapitre 73 - Impôts et taxes et compensations

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
2 835 000,00 €	3 133 242,99€	2 972 800,00 €	- 160 442,99 €

- En 2022, la commune a perçu une recette exceptionnelle de 343 K€, budgétée à seulement 100 K€ car non prévisible (**taxe sur les terrains devenus constructibles**). Pour 2023, nous n'avons aucune information qui nous permettent de budgéter ce type de recette.
- Cette perte est compensée partiellement par les **impôts directs locaux**. La forte hausse des bases forfaitaires de 7% par rapport à 2022 permet d'escompter des recettes fiscales de 2 670 K€ soit + 230 K€ (**Chapitre 731 dans la nouvelle maquette de la M57**).
- Concernant **le fonds départemental pour les DMTO**, il est sous estimé à 80 K€ (117 K€ au CA 2022) car particulièrement variable.
- Pour la TCCFE et la taxe sur les pylônes, nous ne prévoyons pas d'évolution par rapport au CA 2022 à 117 K€ pour les 2 taxes.

## Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
1 836 000,00 €	1 857 085,35 €	3 668 000,00 €	+ 1 810 914,65 €

- **Les dotations** (DGF et DSR) ne devraient pas progresser par rapport à 2022 soit 250 K€.
- Les **subventions CAF** pour l'Enfance et le loisirs sont estimées à 68 K€ (75 K€ au CA 2022).
- Les **autres recettes** (FCTVA, les compensations au titre des exonérations et attribution du fonds départemental de péréquation de la TP) sont valorisées à 15 K€.
- **La compensation financière genevoise (2 CFG en 2023)** est estimée à 3 331 K€ dont 1 731 K€ notifiés et versés. La différence entre les CFG 2022 et 2023 est de 226 K€ ce qui donne une idée de la dynamique en matière d'installation de frontaliers sur la commune.

## Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
60 000,00 €	37 621,95 €	35 000,07 €	- 2 621,88 €

- Le chapitre 75 ne comporte plus que les revenus des immeubles. Sous réserve que le logement d'urgence soit loué de façon constante alors la recette attendue se monte à 35 K€ pour 2023.

## Chapitre 76 – Produits financiers

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
0,00 €	1,50 €	0,00 €	- 1,50 €

- Les communes ne perçoivent pas de produits financiers en dehors de **dividendes de parts sociales provenant de la caisse d’Epargne Rhône Alpes**.

## Chapitre 77 - Produits exceptionnels

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
6 500,00 €	15 674,84 €	0,00 €	- 15 674,84 €

- En 2022, la commune a perçu des remboursements d'assurances suite à des sinistres pour 4 K€, des frais de justice et diverses régularisation (article 7788) pour 5 K€.
- Cession d'un actif provenant du CTM (godet du tracteur) pour 7 K€.
- Pour 2023, nous ne pouvons pas anticiper les sinistres en conséquence nous ne prévoyons pas de produits exceptionnels.

## Chapitre 042 – Recettes d’ordre entre sections

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
15 000,00 €	13 217,06 €	67 000,00 €	+ 53 782,94 €

- Ce chapitre 042 porte essentiellement sur les **travaux en régie**.
- Pour 2023, ils sont estimés à 60 K€ et se concentreront sur des créations paysagères et la réfection de peinture à l'école des bois.
- Les 7 K€ restants concernent des **reprises de subventions d'équipement**.

# SYNTHESE SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	PROPOSITION DE BUDGET 2023	BUDGET 2022
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	40 000,00 €	50 000,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	529 500,00 €	480 500,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	2 972 800,00 €	2 835 000,00 €
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 668 000,00 €	1 836 000,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	35 000,07 €	60 000,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	2 500,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	67 000,00 €	15 000,00 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023</b>		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	827 635,93 €	- €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 139 936,00 €</b>	<b>5 283 000,00 €</b>

CHAPITRES	PROPOSITION DE BUDGET 2023	BUDGET 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 140 970,00 €	875 793,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILEES	2 470 000,00 €	2 300 000,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	450 000,00 €	449 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 097 300,00 €	840 820,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	140 000,00 €	135 000,00 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	5 000,00 €	37 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		205 662,51 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	425 000,00 €	409 724,49 €
<b>TOTAL DEPENSES (HORS CHAPITRE 023)</b>	<b>5 728 270,00 €</b>	<b>5 283 000,00 €</b>

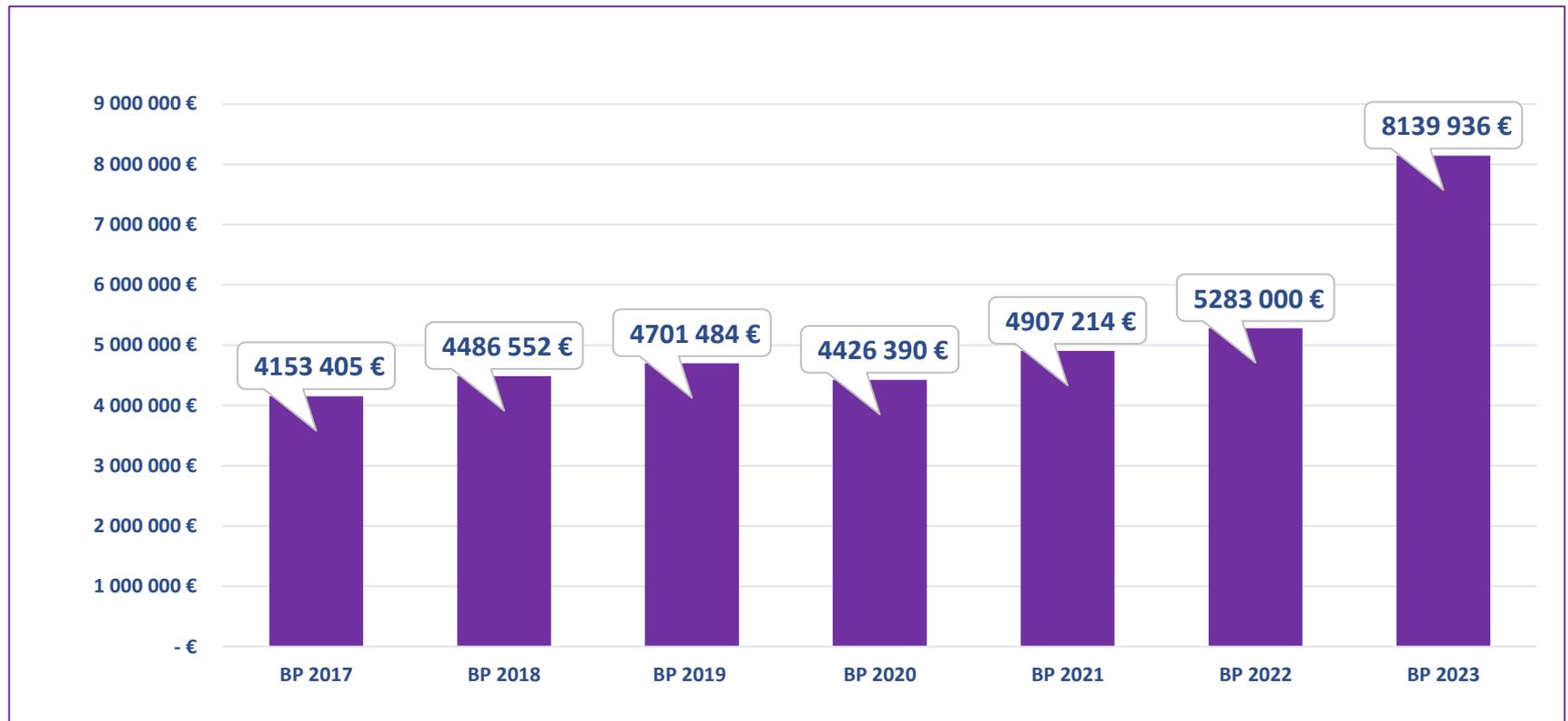
- En comparant uniquement les dépenses réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023, la croissance du budget est de 9,5% alors que le total du budget augmente de 54%.

## Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

BP 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Écart BP 2023/ CA 2022
205 662,51 €	Sans objet	2 411 666,00 €	Sans objet

- **Opérations d'ordre qui servent à équilibrer la section de fonctionnement** et que l'on retrouve en recettes d'investissement.
- Pour 2023, le chapitre 023 est très important en raison de la comptabilisation de 2 CFG (contribution financière genevoise). De plus, les excédents de fonctionnement sont également conséquents à 827 K€, ce qui accroît l'écart entre les recettes et les dépenses. **Ainsi, pour équilibrer la section, la compensation se fait à l'aide du chapitre 023 qui peut être assimilé à l'autofinancement prévisionnel de l'année.**

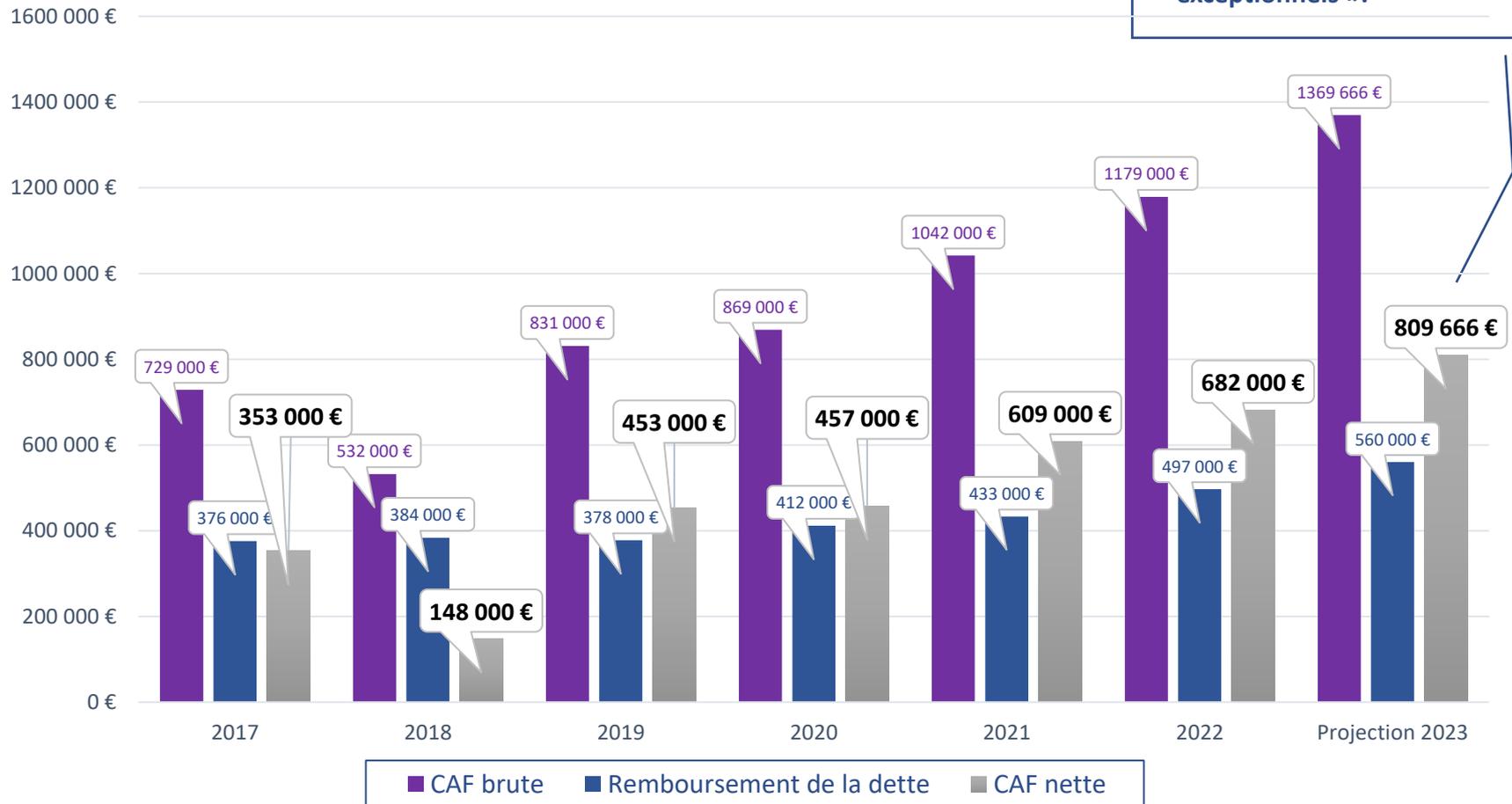
## Evolution du budget de fonctionnement



- En enlevant du total des recettes, l'excédent de fonctionnement de 827 K€ et la CFG n°2 de 1 600 K€, alors le budget serait ramené à 5 712 K€ et le chapitre 023 ne ressortirait plus qu'à 184 K€.

## Evolution de l'épargne nette

- La projection de l'épargne nette hors CFG n°2, permet d'apprécier la situation financière hors « éléments exceptionnels ».



# DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – Hors opérations

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
0,00 €	13 518,00 €	29 380,00 €	42 898,00 €

- Les frais d'études représentent 38 K€ destinés à :
  - ❖ charte de l'arbre : 12 K€
  - ❖ Zone humide et biodiversité : 10 K€
  - ❖ Audits énergétiques : 12 K€
  - ❖ Etudes et diagnostics divers : 4 K€
- Les dépenses pour les licences sont estimées à 5 K€

## Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – Opérations

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
30 591,64 €	10 260,00 €	50 000,00 €	60 260,00 €

- Ces dépenses nouvelles correspondent aux frais d'étude pour la 3<sup>ème</sup> école.
- Les frais d'études des RAR 2022 concernent le chalet des tennis et une mission de diagnostic de la chaussée sur le quartier Charbonnières, de la société Equaterre.

## Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées – Hors opération

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
7 915,76 €	6 938,00 €	0,00 €	6 938,00 €

- Poursuite du plan de modernisation de l'éclairage public rue de Béjoud et des coffrets de commande par le SIEA dont 12 K€ sur l'opération 060 – Quartier Charbonnières tranche 1 et 7 K€ hors opération.
- Pour 2023, la comptabilisation des dépenses réalisées par le SIEA pour la commune sera effectuée en section de fonctionnement au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

## Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées - Opération

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
7 915,76 €	11 901,00 €	0,00 €	11 901,00 €

- Poursuite du plan de modernisation de l'éclairage public rue de Béjoud et des coffrets de commande par le SIEA dont 12 K€ sur l'opération 060 – Quartier Charbonnières tranche 1 et 7 K€ hors opération.
- Pour 2023, la comptabilisation des dépenses réalisées par le SIEA pour la commune sera effectuée en section de fonctionnement au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

## Chapitre 21 - Immobilisation corporelles - Hors opérations

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
193 854,87 €	66 688,00 €	1 205 414,00 €	1 272 102,00 €

- Concernant les RAR 2022, ils portent sur une multitudes de petites acquisitions dont le raccordement de la résidence de l'Orée du château au réseau électrique pour 22 K€.
- Pour les investissements 2023, les acquisitions immobilières représentent 78% du total soit 1 000 K€ dont deux appartements au Genève, un local médical et deux appartements dans la future résidence Priams destinés à accueillir le Sac Ados.
- Acquisition d'un nouveau véhicule pour le CTM pour 30 K€.
- Renouvellement du matériel informatique et photocopieurs pour la mairie et les deux écoles pour 36 K€.

## Chapitre 21 - Immobilisation corporelles - Opérations

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
2 403 044,47 €	23 206,00 €	458 500,00 €	481 706,00 €

- Au CA 2022, l'acquisition des terrains Panissod et Ramel a coûté plus de 2 300 K€.
- Les RAR 2022 portent sur diverses petites dépenses comme de la MO pour la piste cyclable rue des Eycherolles pour 7 K€, de la signalétique pour 8 K€ et un relevé topographique pour le cimetière pour 5 K€.
- Pour 2023, la moitié des investissements seront dirigés vers l'acquisition de foncier pour 235 K€.

Les principales opérations concernées sont :

- ❖ Ecole des Bois : 74 K€
- ❖ Centre Technique Municipal : 32 K€
- ❖ Ecole Arc en Ciel : 42 K€
- ❖ Charbonnières tranche 2 : 220 K€
- ❖ Autres opérations : Travaux mairie, Mobilité douce (pistes cyclables), Espace jeunes et Cimetière

## Chapitre 23 - Immobilisations en cours - Hors opérations

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
10 051,54 €	31 367,00 €	106 000,00 €	137 367,00 €

- Pour les RAR 2022, les investissements concernent pour l'essentiel les travaux de déplacement et de modernisation de l'éclairage public en lien avec la ligne du BHNS soit 28 K€. Pour le reste, il s'agit de bornages et de plans topographiques.
- Pour 2023, il est prévu des travaux d'optimisation énergétique à la salle René Lavergne pour 50 K€ ainsi des travaux de voirie pour 56 K€.

## Chapitre 23 - Immobilisations en cours - Opérations

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
1 095 566,24 €	861 810,00 €	2 848 000,00 €	3 709 810,00 €

- Pour les RAR 2022, les opérations importantes sont :
  - ❖ CTM tranche 1 : 228 K€
  - ❖ Mobilité douce (pistes cyclables) : 367 K€
  - ❖ Eglise/Cure : 74 K€
  - ❖ Quartier Charbonnières tranche 1 : 72 K€
  - ❖ Quartier Charbonnières tranche 2 : 49 K€
  
- Pour les dépenses de 2023, les travaux vont se focaliser sur :
  - ❖ Parc des Hérissons : 740 K€
  - ❖ Quartier Charbonnières tranche 2 : 685 K€
  - ❖ Eglise /Cure : 438 K€
  - ❖ CTM tranche 2 : 289 K€
  - ❖ Centre Bourg (Maison Paulo) : 275 K€

## Liste des opérations

	<b>CA 2022</b>	<b>RAR 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>TOTAL 2023</b>
Opération 024 Ecole des Bois	4 281,78 €	0,00 €	142 000,00 €	142 000,00 €
Opération 027 Travaux Mairie	10 203,61 €	2 430,00 €	26 300,00 €	28 730,00 €
Opération 029 Mobilité douce	21 556,58 €	383 088,00 €	107 500,00 €	490 588,00 €
Opération 032 Ecole Arc en Ciel	69 334,48 €	5 922,00 €	108 000,00 €	113 922,00 €
Opération 039 Cimetière	0,00 €	0,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €
Opération 041 Parc des Hérissons	11 081,16 €	15 876,00 €	740 000,00 €	755 876,00 €
Opération 046 Avenue de Vessy	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Opération 049 Aires de jeux	33 110,81 €	1 140,00 €	62 000,00 €	63 140,00 €

	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	TOTAL 2023
Opération 050 Accessibilité PMR	20 020,26 €	0,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
Opération 051 Aménagement Villard-T	2 976,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 052 Centre Bourg	21 958,48 €	0,00 €	287 000,00 €	287 000,00 €
Opération 057 Centre Technique Municipal	171 374,92 €	229 867,00 €	320 500,00 €	550 367,00 €
Opération 060 Charbonnière tranche 1	586 681,45 €	87 096,00 €	6 000,00 €	93 096,00 €
Opération 061 Vidéoprotection	5 460,00 €	23 755,00 €	0,00 €	23 755,00 €
Opération 062 Jardins B. et C.	223 873,12 €	25 209,00 €	20 000,00 €	45 209,00 €
Opération 063 Eglise / Cure	945,60 €	83 927,00 €	438 200,00 €	522 127,00 €
Opération 064 Espace jeunes	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Opération 065 3 <sup>ème</sup> école	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Opération 069 Quartier Charbonnières tranche 2	2 340 350,04 €	48 867,00 €	905 000,00 €	953 867,00 €
Opération 70 Budget participatif		0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

## Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
497 059,15 €	0,00 €	560 000,00 €	560 000,00 €

- Le remboursement de la dette augmente à cause de l'emprunt de 1 400 K€ réalisé auprès de la Banque Populaire en 2022. Pour cet emprunt, le capital à rembourser en 2023 se situe à 50 K€.
- Les dépôts et cautionnements sont estimés à 1,5K€.

## Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
38 031,78 €	0,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €

- Cette dépense porte sur le remboursement à l'EPF de l'annuité de portage de la Maison Paulo. La dernière échéance est programmée pour 2023.
- Il convient de rappeler que le portage financier du terrain Ramel a été soldé intégralement
- par anticipation en 2022.

## Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
18 848,06 €	0,00 €	67 000,00 €	67 000,00 €

- Les opérations d'ordre n'affectent pas l'équilibre général du budget.
- Ce chapitre se décompose en 2 parties :
  - ❖ Travaux en régie : 60 K€
  - ❖ Reprise de subventions d'équipements amortissables : 7 K€

## Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

CA 2022	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
63 540,82 €	0,00 €	178 000,00 €	178 000,00 €

- Les opérations d'ordre n'affectent pas l'équilibre général du budget. Ce ne sont que des opérations comptables sans mouvement de fonds.
- Ce chapitre se décompose en 2 parties :
  - ❖ Remboursement d'avances consenties à des entreprises : 100 K€
  - ❖ Intégration des frais d'études : 78 K€

CHAPITRE	PROPOSE 2023
20 - Immobilisations incorporelles	79 380,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 663 914,00 €
23 - Immobilisations en cours	2 954 000,00 €
<b>Dépenses d'équipement 2023</b>	<b>4 736 294,00 €</b>
27 - Autres immobilisations financières	39 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	560 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	37 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	178 000,00 €
<b>Dépenses D'investissement 2023</b>	<b>5 541 294,00 €</b>
Restes à réaliser 2022	1 025 688,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 566 982,00 €</b>

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

## Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

CA 2022	RAR 2022	Recettes nouvelles 2023	Total 2023
1 323 341,26 €	0,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €

- Pour le **FCTVA**, la nouvelle procédure d'automatisation a permis de connaître son montant dès la fin du mois de janvier. Ainsi, la recette est de 230 K€ calculés sur les dépenses d'investissement 2021.
- Pour la **Taxe d'aménagement**, son montant étant difficile à évaluer, la prudence est donc privilégiée. La recette budgétée pour 2023 est de 30 K€.
- Pour les **Projets Urbains Partenariaux (PPU)**, leur comptabilisation se fera au chapitre 13 en 2023 au lieu du chapitre 10 en 2022. Pour information, en 2022 le volume de PPU perçu a atteint 950 K€ pour 1 400 K€ budgétés.
- Pour 2023, il a été décidé de ne pas transférer de fonds au **compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés**. En effet les ressources d'investissement sont suffisantes pour couvrir les dépenses sans recourir aux excédents de fonctionnement.

## Chapitre 13 – Subventions d'investissement

CA 2022	RAR 2022	Recettes nouvelles 2023	Total 2023
946 392,05 €	0,00 €	1 249 804,19 €	1 249 804,19 €

- **Les subventions programmées pour 2023** portent sur des projets en cours d'achèvement comme « Quartier Charbonnières tranche 1 » et la piste cyclable rue de Bėjoud pour lesquelles environ 120 K€ de subvention sont en demande de versement pour le solde.
- En 2022, la commune a déposé 10 demandes de subvention au Département 01, Région AURA et à l'Etat à travers la DETR et la DSIL.
- Sur les 626 K€ présentés, la commune a obtenu 600 K€ de subvention soit un taux de concrétisation de 96%, hors demandes de subvention pour le gymnase d'Ornex (SIVOM).
- Les projets concernés sont :
  - ❖ Parc des Hérissons : 404 K€
  - ❖ Pistes cyclables : 56 K€
  - ❖ CTM : 49 K€
  - ❖ Vidéoprotection : 20 K€
  - ❖ Accessibilité Eglise /Cure : 50 K€
- Pour **les PUP**, l'enveloppe 2023 est estimée à 950 K€.

## Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées

CA 2022	RAR 2022	Recettes nouvelles 2023	Total 2023
1 400 330,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

- Pour 2023, la commune n'a pas prévu de contracter d'emprunt. Ceci permettra à la dette de baisser de 560 K€, ce qui correspond au remboursement du capital de la dette.
- Les dépôts et cautionnement représentent 330 € en 2022.

## Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

CA 2022	RAR 2022	Recettes nouvelles 2023	Total 2023
0,00 €	0,00 €	2 411 666,00 €	2 411 666,00 €

- Le Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) correspond à une dépense fictive qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement. On retrouve ce montant en section d'investissement au chapitre 021, en recettes.
- En d'autres termes, cette corrélation traduit l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement des investissements, soit l'autofinancement.

## Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections

CA 2022	RAR 2022	Recettes nouvelles 2023	Total 2023
385 794,98 €	0,00 €	425 000,00 €	425 000,00 €

- Comme indiqué au chapitre 042 en fonctionnement, ce chapitre reprend le montant des dotations aux amortissements au chapitre 040 en recettes d'investissement.
- L'augmentation de près de 40 K€ entre 2023 et 2022 provient des nouveaux investissements mis en amortissement mais surtout de l'application de la règle du prorata temporis (M57), qui oblige à amortir dès la mise en service de l'immobilisation, alors qu'en M14, l'amortissement débutait au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

## Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

CA 2022	RAR 2022	Recettes nouvelles 2023	Total 2023
63 540,82 €	0,00 €	178 000,00 €	178 000,00 €

- Ce chapitre concerne la réintégration de frais d'études au commencement des travaux pour 78 000 € et le remboursement d'avances sur travaux pour 100 000 €.

## Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

CA 2022	Budget primitif 2023
+ 2 275 273,49 €	+ 2 041 011,81 €

- Le compte administratif 2022 a été clôturé avec un excédent de 2 041 011,81 € qui est reporté en 2023.
- Cet excédent provient d'un décalage entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement de l'année précédente soit 2022. cet écart s'explique en général par le retard pris sur certaines opérations alors que les ressources sont effectives.

CHAPITRE	PROPOSE 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	260 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	1 249 804,19 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €
021 - Excédent de fonctionnement	2 411 666,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	425 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	178 000,00 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>4 525 970,19 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €
001 - Solde d'exécution reporté	2 014 011,81 €
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>6 566 982,00 €</b>

## Synthèse du Budget Primitif 2023

	DEPENSES	RECETTES
• <b><u>Fonctionnement</u></b>		
Crédits de fonctionnement proposés	8 139 936,00 €	7 312 300,07 €
Résultat de fonctionnement reporté	- €	827 635,93 €
<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>8 139 936,00 €</b>	<b>8 139 936,00 €</b>
• <b><u>Investissement</u></b>		
Crédits d'investissement proposés	5 541 294,00 €	4 525 970,19 €
Restes à réaliser	1 025 688,00 €	- €
Résultat d'investissement reporté		2 041 011,81 €
<b>Total Section d'Investissement</b>	<b>6 566 982,00 €</b>	<b>6 566 982,00 €</b>
<b><i>Total du Budget</i></b>	<b><i>14 706 918,00 €</i></b>	<b><i>14 706 918,00 €</i></b>

MERCI DE VOTRE ATTENTION